



DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

MAIRIE VILLAUDRIC
31620

☎ 05 61 82 44 13

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLAUDRIC

SÉANCE du lundi 09 MARS 2026

Date de convocation : 05/03/2026

L'an deux mille vingt-six le 09 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de VILLAUDRIC s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PROVENDIER Philippe, Maire.

Présents : Aurore CAUJOLLE, Philippe CAUVIN, Marie-Pierre CRAUZZO, Didier GARRIGUES, Isabelle GUILLOT, Josselyne MANNEVILLE, Redouan OUALI, Marie-Cécile OUNNAS-TROUVEROY, Denis PARISE, Sylvain PINEAU, Suzanne PONS, Liliane PLAS, Gérard PRADEAU, Philippe PROVENDIER, Abdel RIAD, Jean-Luc SALVATGE.

Absents excusés : Christelle MARROT

Monsieur Denis PARISE a été élu secrétaire de séance.

Annule et remplace pour erreur matérielle la délibération n°2026-03-05 du 09/03/2026
Délibération 2026-03-05 BIS- VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE LA COMMUNE

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales ;

Vu le Code des juridictions financières ;

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Compte Financier unique du Budget Communal de Villaudric ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	1 020 065,74	1 476 725,00	2 496 790,74
	Recettes réalisées (1)	B	624 593,37	1 540 942,68	2 165 536,05
	Restes à réaliser	C	382 903,78	0,00	382 903,78
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	1 252 144,22	1 526 725,00	2 778 869,22
	Dépenses réalisées (1)	E	577 198,40	1 284 416,31	1 861 614,71
	Restes à réaliser	F	34 096,28	0,00	34 096,28
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	47 394,97	256 526,37	303 921,34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	232 378,48	50 000,00	282 378,48
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	279 773,45	306 526,37	586 299,82
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	348 807,50	0,00	348 807,50
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	628 580,95	306 526,37	935 107,32

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Monsieur le Maire a quitté la séance en laissant la présidence du point à Monsieur Denis PARISE

Après entendu les explications de Monsieur Denis PARISE et après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix Pour, 1 voix Contre et 0 Abstention, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote.

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du Budget Communal de Villaudric
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Maire certifie sur sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de transmission et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

Nombre de conseillers en exercice : 17
 Nombre de conseillers présents : 16
 Nombre de suffrages exprimés : 15
 Pour : 14 (le maire n'ayant pas pris au vote)
 Contre : 1
 Abstention : 0

Le Maire,
 P. PROVENCHER

